

Synthèse

Première rencontre des **Musiques Actuelles** en Aquitaine

Vendredi 10 juin 2005
Hôtel de Région - Bordeaux



*Une initiative
du Conseil régional d'Aquitaine*

INTRODUCTION

Contexte : Une démarche volontariste et innovante

En mai 2004 a été lancé un dispositif de concertation au niveau national sur le développement des politiques en direction des Musiques Actuelles. Ce dispositif impose l'implication des collectivités territoriales, et des acteurs du secteur culturel, dans l'élaboration des politiques publiques, afin de leur donner sens et efficacité. Sur la base d'un diagnostic partagé sur le champ des Musiques Actuelles, représentants de l'Etat, des collectivités locales et des professionnels se sont donc concertés afin d'élaborer des solutions cohérentes et d'amorcer une politique de développement pour un secteur culturel singulier.

La première rencontre des Musiques Actuelles en Aquitaine qui s'est déroulée le 10 juin 2005, a trouvé toute sa pertinence dans cette démarche. Sorte de déclinaison territoriale du dispositif national, elle s'inscrit comme un exercice de démocratie participative à l'initiative du Conseil régional d'Aquitaine, et confirme l'engagement de la Région en faveur de ce secteur.

Objectif : Vers la mise en place d'une politique cohérente

L'Etat et la Région se sont donc engagés dans un processus de développement et de soutien aux Musiques Actuelles. Elaboré dans la concertation, il devra intégrer les logiques spécifiques de ce secteur, afin de trouver des solutions cohérentes et adaptées aux facteurs actuels de sa fragilisation.

Plusieurs axes de développement sont privilégiés dans la réflexion : l'enseignement et les pratiques artistiques ; la création, la production et l'exposition des artistes ; le développement de l'action culturelle. La question de l'emploi reste omniprésente. Ces axes conduiront à l'établissement d'un « Schéma national de développement des Musiques Actuelles », fixant de grandes orientations.

A l'échelle de la région, ce schéma sera adapté à la réalité territoriale, conformément à la volonté du Conseil régional d'Aquitaine de « créer une véritable dynamique autour des Musiques Actuelles ». Une dynamique qui passe par un soutien et un accompagnement renforcés autour de trois objectifs majeurs : égalité territoriale, diversité culturelle, diversité des publics.

Représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, des associations et des structures locales, musiciens se sont retrouvés le 10 juin 2005 pour écrire ensemble de nouveaux dispositifs en faveur du développement des Musiques Actuelles, autour de quatre ateliers :

- De la Charte de développement à la Charte de structuration du secteur des Musiques Amplifiées en Aquitaine
- Réflexion sur la mise en place d'un nouveau dispositif de soutien aux labels indépendants
- Enseignement et Formation des Musiques Actuelles
- Schéma territorial de développement des Musiques Actuelles

SYNTHESE DES ATELIERS

ATELIER 1 : De la Charte de développement à la Charte de structuration du secteur des Musiques Amplifiées en Aquitaine

Fondement du RAMA (Réseau Aquitain des Musiques Amplifiées) et co-signée en 1998 entre l'Etat, les collectivités locales et les acteurs du réseau, la Charte de développement des Musiques Amplifiées en Aquitaine a aujourd'hui rencontré ses limites. Sous l'égide de la DRAC et du Conseil régional d'Aquitaine, le RAMA invite ses membres à reconsidérer ce document pour le placer au coeur de la structuration du secteur.

Imaginée comme une pièce du puzzle du schéma territorial de développement des musiques actuelles, cette Charte –qui engage les membres du réseau, les collectivités territoriales et l'Etat- s'inscrit comme un outil fort de structuration du secteur. Dans cet objectif, elle privilégiera en particulier les principes de coopération, de mutualisation et de solidarité entre les opérateurs.

Arrivés à un tournant de leur secteur, les participants réfléchissent ensemble à la nature de cette Charte, ses missions et les modalités de sa mise en œuvre.

Une Charte liée à un réseau et à son évolution

- ✓ L'expérience de 1998 comme préalable à la réflexion

A l'initiative de la DRAC, une Charte de développement fut imaginée en 1998, véritable innovation dans le secteur culturel. Signée pour une période de trois ans, elle constituait en effet un modèle précurseur de rencontre partenariale à l'échelle nationale, et à cet égard, a suscité beaucoup d'espoir de la part de ses signataires. Pourtant, sur la durée, ces derniers se sont trouvés dans l'incapacité de la faire évoluer avec la réalité du secteur. Faute de moyens réels, le RAMA ne s'est pas trouvé en mesure de jouer le rôle d'animateur qui lui avait été initialement dévolu. Ainsi la concertation entre partenaires comme l'évaluation régulière sont restées lettre morte.

Autant d'éléments qui ont empêché la reconduction de cette Charte en l'état, et qui ont amené le Conseil régional, la DRAC et le RAMA à lancer un travail en profondeur, afin d'élaborer un document capable de refléter la capacité de renouvellement et d'innovation du secteur des Musiques Amplifiées en Aquitaine.

- ✓ La définition de nouvelles orientations pour le RAMA comme fil conducteur de la concertation sur la Charte de Structuration

A partir de 2001, le RAMA s'est engagé dans une phase de restructuration dont un des aboutissements sera la rédaction d'une nouvelle Charte. Pôle régional de ressources missionné par le Conseil Régional, il privilégie désormais deux axes de travail : le premier porte sur l'observation, l'analyse et l'évaluation du secteur, le second s'oriente vers la coordination et la mise en coopération des opérateurs culturels en Aquitaine.

C'est d'ailleurs dans cette perspective qu'en 2003, le RAMA s'est ouvert à l'ensemble des acteurs du secteur des musiques amplifiées, intégrant de nouveaux partenaires, tels que les labels ou les tourneurs.

Fort des enseignements tirés de « l'expérience manquée » de la Charte de développement, le RAMA a souhaité que ces orientations soient au cœur de la nouvelle Charte de structuration, dont l'élaboration relève avant tout d'une démarche participative.

Les missions de la Charte : donner un cadre de travail commun, pivot de la structuration du secteur.

La Charte doit se concevoir comme un outil collectif à plusieurs entrées : pour l'Etat et les collectivités, elle légitime les choix politiques à la base de l'intervention publique, pour les acteurs du réseau, elle est un outil de cohérence et de lisibilité.

S'inscrivant dans un dispositif territorial plus large de développement du secteur des Musiques Actuelles, elle est avant tout une méthode qui stabilise les débats.

✓ Ouvrir un espace de dialogue : une logique de concertation

Afin de ne pas reproduire les écueils rencontrés dans la mise en œuvre de la Charte de Développement, la nécessité de créer un dialogue équilibré entre les acteurs du secteur et les décideurs publics est apparue comme une évidence. La notion de transversalité est ici essentielle : il s'agit de créer des synergies entre partenaires publics et opérateurs culturels afin de soutenir des initiatives dans le secteur des Musiques Actuelles. Via la Charte, le réseau doit jouer ce rôle d'animateur, coordonnant les initiatives émanant des acteurs et l'accompagnement susceptible d'être apporté par l'Etat et les collectivités locales. Car en signant la Charte, ces dernières affirment clairement leur rôle dans la structuration du secteur, tout comme les opérateurs.

Si la Charte doit encourager un dialogue pour la mise en place d'indicateurs pertinents, elle doit aussi permettre une concertation en aval, au niveau de l'évaluation. Face à un secteur qui évolue, la capacité de réactivité de la Charte est essentielle. La création d'un « conseil de développement » ou « comité de régulation » est évoquée : ce groupe de travail composé de représentants des signataires se réunirait à échéances régulières afin de réorienter les principes de la Charte en cohérence avec les évolutions du secteur.

✓ Enoncer des valeurs partagées : une logique d'adhésion

Afin de créer les conditions d'un développement territorial, la Charte doit formuler un certain nombre de principes fondateurs dans lesquels ses signataires se retrouvent, et qui guident leurs réflexions et leurs actions : transversalité, droit à l'expérimentation, concertation, participation,... Elle s'adosse également à des textes de référence dont elle reconnaît et intègre les principes, telle que la Déclaration Universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle en date du 2 novembre 2001.

Au-delà de ces grands principes méthodologiques, elle affirme la place centrale de l'emploi dans le secteur des Musiques Amplifiées et dans sa structuration. La pérennisation de l'emploi, notamment par la formation, doit être inscrite au cœur de la Charte. Dans cet objectif, elle pourrait faire le lien avec l'Observatoire de la Culture en Aquitaine. Par ailleurs, ses signataires doivent s'engager à promouvoir l'indépendance artistique et la diversité culturelle au niveau de la région.

Les participants s'accordent sur l'élaboration d'une Charte de structuration comme un document prospectif d'une dizaine de pages, qui énonce le plus clairement possible le cadre de la négociation ainsi que les grandes orientations qui font sens pour l'ensemble des signataires. Collective, elle définit clairement la place et le rôle que les signataires entendent confier au RAMA. Innovante, elle peut ouvrir des perspectives de structuration dans d'autres secteurs culturels. Evolutive, elle crée les conditions de légitimité et de structuration du secteur des Musiques Amplifiées en Aquitaine. Enfin, s'inscrivant dans une réelle cohérence avec les objectifs du schéma territorial de développement des Musiques Actuelles, elle prépare et cadre la concertation qui aura lieu à cet effet, y prenant ainsi toute sa place.

ATELIER 2 : Réflexion sur la mise en place d'un nouveau dispositif de soutien aux labels indépendants

Cette rencontre constituait la première rencontre d'éditeurs et producteurs phonographiques de la région. Après un échange sur les réalités de chacun et sur les problèmes rencontrés, des pistes de réflexion ont été lancées en faveur d'un soutien au secteur par le Conseil Régional d'Aquitaine.

Les labels indépendants : une grande diversité du secteur mais des problématiques communes

Les labels indépendants font partie intégrante de la chaîne de la création musicale en Aquitaine: laboratoires de tendances nouvelles, soutien indispensable aux artistes, acteurs de la diversité musicale,...

Pour autant, il apparaît difficile de parler des labels indépendants dans leur globalité puisque le secteur se révèle extrêmement hétérogène et recouvre des réalités parfois très différentes :

- au niveau des structures juridiques et de leur taille: associations, sociétés
- au niveau de l'expérience professionnelle et du vécu : certaines structures ont plus de 10 ans quand d'autres viennent à peine de voir le jour
- au niveau des activités : diffusion, production, édition, management, aide au développement des groupes...
- au niveau des esthétiques musicales : rock, jazz et musiques improvisées, musiques du monde, rap, musiques traditionnelles,...

La réflexion actuelle du Conseil Régional d'Aquitaine sur un accompagnement des labels indépendants ne peut éluder le contexte économique particulier dans lequel se trouve aujourd'hui l'industrie musicale (dématérialisation de la musique et évolution des supports, rétrécissement des réseaux de distribution,...).

Un contexte qui fragilise les labels, quels qu'ils soient, et qui vient s'ajouter à des problématiques communes, identifiées à chaque « étape » du métier:

- ✓ la production : des difficultés liées à l'accès à la création en studio pour les artistes et au financement de la production d'albums de qualité se manifestent pour certains intervenants.
- ✓ la promotion : l'accessibilité restreinte aux médias, souvent localisés à Paris, se révèle être un handicap commun et particulièrement difficile à contourner. L'outil internet est parfois utilisé comme solution alternative au manque de visibilité des labels. Dans ce contexte, la promotion par la scène reste fondamentale.
- ✓ la distribution : elle est limitée, du fait notamment de la faible présence des disquaires indépendants, et reste souvent confidentielle. Là encore, l'outil internet se développe (vente en ligne), parallèlement à la vente lors des concerts qui reste un moyen de distribution traditionnel. Certains labels commencent à mettre en place des outils relatifs à l'export.

S'inscrivant dans une logique de professionnalisation, les labels indépendants revendiquent une place singulière pour leur secteur, à la frontière entre le culturel et l'économique, entre le marchand et le service public.

Cette logique économique « alternative » justifie la pertinence de l'aide publique au secteur. Néanmoins, les expériences antérieures en la matière (1989-1992), sous forme d'aides financières directes, ne se sont pas révélées concluantes. Les participants se sont donc interrogés sur les formes nouvelles et efficaces que pourrait prendre le soutien du Conseil Régional.

Deux pistes majeures ont été évoquées.

Les aides à la structure : un soutien qui doit tenir compte de cette diversité

Ces aides pourraient prendre la forme d'une « boîte à outils » que chaque label utiliserait selon ses besoins et son stade de structuration. Essentiellement financières, elles correspondent aux trois étapes identifiées précédemment: aides à la production, aides à la promotion, aides à la distribution.

Parallèlement, une aide au fonctionnement par le biais d'un soutien à l'emploi apparaît indispensable pour tous les labels.

Enfin, une piste de réflexion est lancée concernant l'appui à la structuration initiée par les labels eux-mêmes, sous la forme de Groupements d'Intérêt Economique par exemple.

Un soutien à la filière dans sa globalité, et qui privilégie le projet artistique

La logique territoriale est ici primordiale : comment le Conseil Régional peut-il aider les artistes au travers des labels à vivre dans la région ?

La mutualisation des moyens au niveau régional peut être envisagée dans deux domaines particuliers : la promotion et la formation. La Région viendrait ici en soutien privilégié des initiatives des labels.

Au niveau de la promotion, les labels ont besoin d'une meilleure visibilité à l'échelle territoriale. Des outils communs de promotion et de communication sont imaginés afin de sensibiliser le public aquitain : portail internet, publication régulière d'un magazine gratuit régional ou d'un catalogue reprenant l'actualité des labels (parutions, concerts, festivals,...) diffusé dans les lieux où est présent le Conseil Régional (lycées notamment), mise en place de bornes d'écoute dédiées aux labels indépendants dans ces mêmes lieux.

Un outil de formation professionnelle qui concernerait l'ensemble de la filière pourrait également être mis en place avec le soutien de la Région qui a une compétence forte en la matière. Là encore, la mise en commun des expériences entre labels est à privilégier.

Ces actions pourraient être orchestrées par le Conseil Régional, via leur pôle régional de ressources, interlocuteur identifié des labels et des partenaires institutionnels, et compétent sur les aspects juridiques et sociaux de la filière.

ATELIER 3 : Enseignement et Formation des Musiques Actuelles

Longtemps absent des structures de formation musicale, l'enseignement des Musiques Actuelles est aujourd'hui une réalité grâce notamment à l'apparition de lieux de formation alternatifs, revendiquant une approche pédagogique spécifique. Les acteurs du secteur de l'enseignement et de la formation des Musiques Actuelles considèrent qu'ils arrivent à un « tournant » dans l'évolution de leur secteur. Après s'être progressivement élargis à l'ensemble des esthétiques musicales, comme en témoigne l'ouverture de la Fédération Nationale des Ecoles d'Influence Jazz en 1991 aux Musiques Amplifiées, ils réfléchissent à l'avenir de cet enseignement : Quel projet pédagogique pour quels publics ? Comment répondre collectivement aux questions d'organisation pédagogique posées par les Musiques Actuelles ? Quelle complémentarité entre les structures publiques et privées ? Quelles passerelles à imaginer entre les différentes esthétiques ? Quelle reconnaissance des personnels enseignants ? Quel accompagnement et sur quel territoire ? Comment améliorer et structurer l'offre de formation en Aquitaine, et en vertu de quels objectifs ? Autant de questionnements relatifs à l'école de musique de demain que les participants de cet atelier ont évoqué afin de progresser dans la réflexion collective.

De l'école de musiques actuelles à l'école actuelle de musique : dépasser les spécificités, développer les transversalités

La réflexion sur l'évolution de l'enseignement et de la formation des Musiques Actuelles s'est organisée autour de trois pôles, avec un objectif : faire de l'école de musique un lieu citoyen centré sur le projet artistique et la pratique en groupe.

✓ la question de la complémentarité des pédagogies

Au niveau de l'Aquitaine, le constat est fait d'une très grande diversité des pratiques à laquelle répond une grande variété des enseignements, dont la finalité reste la même pour tous : organiser une pratique collective autour d'un projet artistique. Face à cette pluralité des pédagogies, il importe aux participants de l'atelier de mettre en œuvre une véritable coordination des méthodes entre les différentes musiques. Cette synchronisation passe notamment par :

- une réflexion collective autour des pédagogies amateurs/professionnels. La structuration du cursus professionnel semble indispensable face à une demande de formation provenant de musiciens qui n'ont pas forcément de pratiques amateurs approfondies. Une reconnaissance mutuelle entre les deux secteurs dans une logique de mutualisation et de coordination est également primordiale.
- une meilleure complémentarité entre établissements publics et privés d'un même territoire. Des passerelles restent à développer dans ce domaine. De même une plus grande intégration des Musiques Actuelles dans les conservatoires doit permettre d'élargir l'offre d'enseignement, à l'image de ce qui se pratique déjà à l'ENMD des Landes par exemple.

✓ la question de la structuration des enseignements

L'enseignement doit s'envisager sous l'angle de l'accompagnement du musicien tout au long de sa « vie musicale ». Trois problématiques majeures sont soulevées lors des débats sur ce sujet.

- le statut des enseignants, eux-mêmes artistes, qui renvoie en filigrane à la question du statut des intermittents puisqu'il apparaît que dans le secteur des Musiques Actuelles, presque 90% des enseignants fonctionnent également en intermittence. La reconnaissance du statut des enseignants passe nécessairement par la question salariale, mais également par la valorisation des acquis de l'expérience. Deux problématiques pour lesquelles les écoles de musiques revendiquent un partenariat fort avec les collectivités locales et l'Etat.

- l'organisation des études au sein des universités. Elle concerne l'ensemble de l'enseignement artistique et s'articule notamment autour de la réforme « LMD » (licence-master-doctorat) instituée par la convention de Bologne.

- la formation professionnelle à proprement parler, et la bonne définition des professions. Enseignants, artistes, techniciens, administratifs sont autant d'intervenants dans l'enseignement des Musiques Actuelles.

Ainsi, il faut se poser la question fondamentale du référentiel métier afin de pouvoir appréhender de façon technique et précise tous les moyens par lesquels on pourra soutenir, au titre de la formation professionnelle, ces différents métiers.

✓ L'interrogation sur la finalité des débouchés

Elle doit conduire à reconnaître l'existence de « publics empêchés », et mener vers une réflexion sociale sur les finalités et l'accessibilité de l'enseignement des Musiques Actuelles en Aquitaine.

L'enseignement artistique au cœur de la décentralisation : vers une meilleure prise en compte des Musiques Actuelles dans les politiques publiques

Parallèlement à la réflexion sur l'avenir de la formation et de l'enseignement des Musiques Actuelles, la question de sa structuration territoriale est apparue déterminante : comment mieux articuler géographiquement l'offre d'enseignement sur le territoire ? Un enjeu important pour les politiques publiques à l'heure de l'acte II de la décentralisation.

La loi relative aux libertés et aux responsabilités locales du 13 août 2004 a, en particulier, permis d'impulser de nouvelles dynamiques. En effet, elle prévoit que « *les départements adoptent dans un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi un schéma départemental de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique.* ». Par l'organisation qu'elle implique, cette loi crée une relation nouvelle entre les collectivités territoriales puisqu'elle introduit la définition des missions des établissements, la création d'un diplôme national en lieu et place des diplômes d'établissements, et la nécessité de préciser le rôle de chaque collectivité publique dans l'enseignement artistique.

Si une réflexion s'est donc structurée à partir de la loi du 13 août 2004 au niveau départemental, la Région a elle aussi marqué sa volonté d'aller plus loin dans l'accompagnement artistique et culturel territorial. Mais les incertitudes liées au contexte national des politiques culturelles imposent de nouvelles stratégies, de

nouvelles méthodes qui restent encore à mettre en œuvre. Il en est ainsi pour la nécessaire transversalité entre formation professionnelle et culture qui se heurte encore à la difficile conciliation entre le respect du code des marchés publics et les logiques de « l'exception culturelle ».

Parallèlement à ces prises de conscience et ces dynamiques lancées au niveau de la Région et des départements, des expériences sont également tentées par le biais de l'intercommunalité. Ainsi la Communauté d'agglomération de Pau a mis en place des ateliers de musique actuelle en réponse à un désir des praticiens et des élèves de l'école de musique. Si elle confirme la pertinence de l'échelon intercommunal pour impulser ce type d'initiative, cette expérience confirme la nécessité d'une structuration à long terme dans le domaine de l'enseignement et d'une coordination entre acteurs culturels d'une part, et entre acteurs culturels et partenaires institutionnels d'autre part.

Au terme de cet atelier, le constat est donc fait d'une intégration progressive du secteur des Musiques Actuelles et de leur enseignement dans les politiques publiques d'aménagement du territoire. Néanmoins, beaucoup reste à faire pour coordonner et structurer l'offre d'enseignement et de formation en Aquitaine. A cet égard, la réalisation des schémas départementaux de développement des enseignements artistiques ainsi que des Plans Régionaux de Formation offre des perspectives particulièrement intéressantes et prometteuses.

ATELIER 4 : Schéma territorial de développement des Musiques Actuelles

Déclinaison régionale de la concertation menée au niveau national, le Schéma territorial de développement des Musiques Actuelles s'inscrit comme un outil de structuration du secteur en Aquitaine. Dans cet objectif, il doit favoriser, à l'échelle régionale, l'émergence d'artistes, soutenir la création et la diversité musicales.

Associant l'ensemble des acteurs culturels, les collectivités locales et l'Etat, il part d'un diagnostic partagé pour impulser de nouvelles dynamiques et des dispositifs adaptés à l'évolution du secteur des Musiques Actuelles. Pilotée par la Région et la DRAC, la concertation territoriale doit permettre aux opérateurs d'être une force de propositions, mais aussi de définir leurs attentes vis-à-vis de ce schéma.

Cet atelier a permis à des responsables de festivals, de lieux et de structures, à des artistes, et à des représentants territoriaux de se rencontrer et d'échanger, en préambule à la concertation territoriale. Au terme des débats, un premier état des lieux des difficultés du secteur en Aquitaine a pu être esquissé, préalable indispensable à la caractérisation d'objectifs croisés entre les différents acteurs. Mais au-delà, les participants se sont interrogés sur la définition même des politiques publiques culturelles et sur la pertinence de leur territorialisation.

Structurer un maillage cohérent au niveau territorial et lui donner les moyens d'exister et d'évoluer, tels sont les objectifs retenus par les participants pour le Schéma territorial de développement des Musiques Actuelles en Aquitaine. Dans cette perspective, trois axes principaux ont été développés.

➤ **Résorber la question de l'emploi pour pérenniser l'existant**

Ces quinze dernières années, l'Aquitaine a vu l'émergence de lieux et d'initiatives en faveur du développement des Musiques Actuelles, et de l'accompagnement des artistes. Le facteur humain est au coeur de ces dynamiques. Pour tous les participants, se poser la question de l'avenir du secteur à court et moyen termes, c'est d'abord se poser la question de l'emploi, et donc des moyens humains mis au service de la création régionale.

Il est unanimement reconnu que les dispositifs d'emplois aidés, type emplois-jeunes, ont joué un rôle majeur dans l'apparition et l'évolution des structures régionales. D'après les chiffres avancés, ces contrats représentent actuellement en Aquitaine 30 à 40% des emplois du secteur. Or ces dispositifs arrivent à terme dès 2006-2007 pour les premiers d'entre eux, ce qui pose de manière très aiguë la question du financement de ces emplois à l'avenir, et donc du bon fonctionnement des structures.

Fragilisées également par les mutations qui affectent l'intermittence, ces dernières se doivent de résoudre ensemble la question de la pérennisation de l'emploi. Le rôle des partenaires publics à cet égard est essentiel : ils doivent être associés étroitement à la réflexion menée par les acteurs, afin que l'aide publique soit la plus pertinente possible.

Dans ce même esprit, il est à noter que cette réflexion sur de nouveaux dispositifs de financement ne peut se mener sans évaluation de l'emploi existant. Enfin, ces nouveaux dispositifs pourraient prendre également en compte – et toujours selon des critères d'évaluation préalablement définis- les structures qui, à l'heure actuelle, sont exclues de tout financement public.

Parallèlement à la problématique de l'emploi, la question du statut et de la formation des musiciens amateurs est posée.

Autant d'éléments qui sont considérés par les participants comme « conditions sine qua non » du développement des Musiques Actuelles en Aquitaine, et à ce titre doivent être intégrés et développés dans un volet « emploi-formation » du Schéma territorial.

➤ **Mettre en cohérence les territoires**

Une nécessaire mise en cohérence au niveau du Schéma territorial doit permettre de définir les responsabilités et les niveaux d'action des différents échelons territoriaux d'intervention. Elle doit également se pencher sur les modalités nouvelles de développement d'une politique d'équipement équilibrée.

C'est sur ce dernier point que les intervenants se sont fortement exprimés, avec des avis parfois divergents. Le déséquilibre entre équipements ruraux et urbains est mis en avant, en défaveur des premiers. Se pose dès lors une série de questions auxquelles il conviendrait que le Schéma territorial apporte des amorces de réponse, sur la base d'un diagnostic partagé : les équipements sont-ils toujours la réponse à l'activité culturelle ? Le développement du secteur passe-t-il nécessairement par la multiplication des équipements en réponse à des initiatives locales ? N'y a-t-il pas des synergies à créer entre des territoires dotés d'équipements et d'autres qui en sont dépourvus mais où des dynamiques nouvelles surviennent ? Et comment les équipements existants peuvent-ils évoluer et créer les conditions de nouvelles émergences ? Sur ces questions en particulier, un fonctionnement par le biais de pôles et de réseaux, déjà bien amorcé en Aquitaine, doit permettre d'éviter que le Schéma territorial ne débouche sur « *une sorte de guichet unique teinté de géographie* ».

Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue les objectifs qui prévalent à la structuration de ce maillage territorial cohérent et équilibré : développer l'existant dans une logique de structuration, mais aussi favoriser l'émergence de dynamiques nouvelles. Dans cette perspective, le croisement des projets au sein d'un même territoire est fondamental et peut permettre de dépasser les rigidités induites par la politique d'équipement. La piste d'une ouverture territoriale -interrégionale par exemple- est également lancée pour créer de nouvelles dynamiques.

Enfin, des représentants des média locaux -radios associatives et France 3- se sont exprimés pour insister sur leur rôle au sein de ce maillage territorial, en tant qu'outils et lieux de diffusion de la création artistique en région.

Au-delà des équipements, la question du développement futur d'un maillage territorial cohérent, au cœur de l'élaboration du Schéma, pose immédiatement celle de la place des artistes, mais également du public.

➤ **Repenser la politique culturelle autour de la notion de citoyenneté culturelle**

La démarche engagée dans le cadre de l'élaboration du Schéma territorial de développement des Musiques Actuelles relève d'une politique publique culturelle élaborée collectivement entre opérateurs culturels, collectivités locales et Etat. Elle doit donc par définition répondre avant tout à un certain nombre d'attentes des citoyens, en terme de service public. C'est pourquoi les participants se sont longuement interrogés sur les bénéficiaires de cette politique : pour quels publics ? Pour quelle population ? Outre le débat sémantique, une distinction est établie entre la dimension strictement consommatrice, au sens marchand, et la dimension citoyenne du public. Les deux ne pouvant bien évidemment pas être prises en compte dans la même mesure par les dispositifs de politique culturelle. Reste à définir la frontière entre les deux...

C'est donc en allant à la conquête des citoyens, sur la base d'une démarche contractuelle avec eux, et à partir de l'idée de diversité culturelle, que la politique culturelle doit être repensée. Essayer d'organiser la manière dont les droits culturels pourraient être formulés et pris en compte dans les décisions publiques, telle devrait être un des objectifs de la concertation nationale et territoriale. Dans la même perspective, il est proposé la création d'espaces locaux de discussions démocratiques où chacun -musicien, public, opérateur culturel, partenaire public, mais sans hiérarchie aucune- participerait à l'élaboration et à l'évaluation des grands axes d'une véritable politique culturelle de proximité.

Très riche en débats, cet atelier aura permis de défricher le vaste champ des Musiques Actuelles en Aquitaine et de dresser un premier inventaire des axes susceptibles d'être intégrés dans le Schéma territorial de développement. La concertation territoriale engagée devrait permettre de préciser et compléter ces orientations initiales.